

Avis public d'élection

Municipalité : Saint-Charles-Garnier **Date du scrutin : 2 novembre 2025**

Par cet avis public, Robert Lyman, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

- Poste de mairesse ou maire
- Poste de conseillère ou conseiller 1
- Poste de conseillère ou conseiller 2
- Poste de conseillère ou conseiller 3
- Poste de conseillère ou conseiller 4
- Poste de conseillère ou conseiller 5
- Poste de conseillère ou conseiller 6

2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau de la présidente ou du président d'élection (ou de l'adjointe ou adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant) aux jours et aux heures suivants.

Du 19 septembre au 3 octobre

Horaire

Lundi	De 7h à 15h
Mardi	De 7h à 15h
Mercredi	De 7h à 15h
Jeudi	De 7h à 15h

Attention : le vendredi 3 octobre le bureau sera ouvert en continu de 9 h à 16 h 30.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes.

Jour du scrutin : **dimanche 2 novembre de 10 h à 20 h**

Jour de vote par anticipation : **dimanche 26 octobre de 12 h à 20 h**

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, **vous pouvez demander jusqu'au 21 octobre** à votre présidente ou président d'élection **de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile**. Il en va de même pour votre proche aidant.

4. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Mme Gisèle Proulx.

5. Vous pouvez joindre le président d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Robert Lyman, Président d'élection
38, rue Principale, Saint-Charles-Garnier
418 775-4205 poste 2025

Signature

Fait à Saint-Charles-Garnier le 11 septembre 2025



Président d'élection